

OFF
I 52R46
D5/
1967

Province de Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Division du Québec
en dix régions et vingt-cinq
sous-régions administratives

Bureau de Recherches économiques
Études régionales
Édition révisée, juillet 1967



Bibliothèque Nationale du Québec

INTRODUCTION

Ce document a pour but de présenter un résumé de travaux effectués en vue de définir un système uniforme de régions administratives. L'étude menée afin de déterminer les pôles d'attraction et leur zone d'influence a été le principal jalon, et c'est pourquoi la majeure partie du texte y est consacrée.

Les recherches décrites dans les pages suivantes ont été rendues possibles grâce au concours d'un échantillon de la population, de corps intermédiaires et d'entreprises privées, et, à la participation de tous les ministères. Une étroite collaboration avec le Conseil d'Orientation économique du Québec et des comités interministériels a été aussi maintenue. Ont été plus intimement liés au projet, les géographes Jean Comtois, Jean-Vianney Frenette, Marc Lemieux, Hugues Morrissette.

Trois autres documents ont été préparés: une description des régions et sous-régions; une carte, quelques statistiques par régions administratives. Ces documents peuvent être obtenus au Service de distribution des publications, Ministère de l'Industrie et du Commerce, chambre 124, Edifice de la Banque Royale, Place d'Youville, Québec.

Jacques Girard, Directeur
Etudes régionales.

MEMORANDUM

The management of the project is being handled in accordance with the terms of the contract. The project is being completed in accordance with the schedule and budget. The results of the project are being reviewed and reported to the sponsor.

The project is being completed in accordance with the schedule and budget. The results of the project are being reviewed and reported to the sponsor. The project is being completed in accordance with the schedule and budget. The results of the project are being reviewed and reported to the sponsor.

The project is being completed in accordance with the schedule and budget. The results of the project are being reviewed and reported to the sponsor. The project is being completed in accordance with the schedule and budget. The results of the project are being reviewed and reported to the sponsor.

OFF
152 R46
D5/
1967
Ex. 2 B

TABLE DES MATIERES

	Pages
1. Le nouveau découpage administratif régional	1
2. Buts de cette mesure	2
3. Processus d'élaboration du nouveau système	5
4. Systèmes de régions administratives en usage au sein de l'administration provinciale	6
5. La répartition géographique des fonctionnaires provinciaux	7
6. Les pôles d'attraction et les zones d'influence	9
I - La méthode	10
A - L'enquête	10
B - Les critères de hiérarchisation	13
II - Les résultats	14
A - Les zones d'influence	14
B - La hiérarchisation des centres	16
a - Classement en catégories	16
1) Nombre de points reçus	17
2) Population du centre	17
3) Population desservie	18
4) Valeur des ventes du commerce de détail du centre	18
b - Etablissement des niveaux	19
c - Description sommaire des 4 niveaux	19
1 - Le centre principal	19
2 - Le centre secondaire	20
3 - Le centre tertiaire	21
4 - Le centre quaternaire	22

TABLE DES MATIÈRES

Pages

1	1. Le cours de chimie organique
2	2. Les acides organiques
3	3. Les alcools et les éthers
4	4. Les aldéhydes et les cétones
5	5. Les acides aminés
6	6. Les vitamines
7	7. Les hormones
8	8. Les antibiotiques
9	9. Les médicaments
10	10. Les produits naturels
11	11. Les produits de synthèse
12	12. Les produits de dégradation
13	13. Les produits de transformation
14	14. Les produits de réaction
15	15. Les produits de polymérisation
16	16. Les produits de condensation
17	17. Les produits de réduction
18	18. Les produits d'oxydation
19	19. Les produits de substitution
20	20. Les produits de réarrangement
21	21. Les produits de cyclisation
22	22. Les produits de déprotection

TABLE DES MATIERES (suite)

	Pages
Tableau I : Applicabilité des critères par agglomérations	23
Centres principaux	23
Centres secondaires	24
Centres tertiaires	25
Centres quaternaires	27
C - Présentation de quelques résultats	29
a - Les six centres principaux et leur zone d'influence	29
b - Les centres secondaires	29
c - Les autres tertiaires	31
d - Les autres quaternaires	32
D - Conclusion	38
7. Les territoires de vente d'entreprises privées	34
8. Le découpage régional des corps intermédiaires	35
9. Consultations interministérielles	37
10. Mise en application du nouveau système de régions administratives	

Carte hors texte: Province de Québec. Régions et sous-régions administratives.

1. Le nouveau découpage administratif régional.

En vertu de l'arrêté en conseil numéro 524 du 29 mars 1966, le territoire de la Province est divisé en dix régions et vingt-cinq sous-régions administratives, sept métropoles régionales ainsi que dix-huit centres sous-régionaux et seize centres intermédiaires sont désignés.

Québec, métropole de la région numéro 3, est désignée à titre provisoire, comme métropole régionale du Bas Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Nouveau-Québec. Les six métropoles de Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda, ont aussi une sous-région. Elles jouent ainsi, en plus de leur propre rôle, celui de centre sous-régional. Les Cantons-de-l'Est et le Nouveau-Québec ne sont pas subdivisés pour le moment. La sous-région des Bois-Francs n'a pas provisoirement de centre sous-régional.

Ce découpage-ci ne s'applique pas cependant à la subdivision de la Province en quatorze régions pour les fins d'établissement de la formule de remise de la taxe de vente au détail aux municipalités.

Le tableau suivant et la carte accompagnant cet article décrivent schématiquement les nouvelles régions et sous-régions administratives.

<u>Régions et sous-régions</u>	<u>Métropoles régionales</u> agglomérations de	<u>Centres</u> <u>sous-régionaux</u> agglomérations de	<u>Centres</u> <u>intermédiaires</u> agglomérations de
01 Bas Saint-Laurent	Québec		
Gaspésie			
01 Gaspé		Gaspé	Chandler
03 Ste-Anne-des-Monts		Ste-Anne-des-Monts	
04 Bonaventure		New-Carlisle	New-Richmond
07 Bas Saint-Laurent		Rimouski	Amqui
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi		
01 Chicoutimi		Chicoutimi	Alma
04 Roberval		Roberval	
03 Québec	Québec		
01 Rivière-du-Loup		Rivière-du-Loup	
03 Québec		Québec	Montmagny La Malbaie
05 Chaudière		Saint-Georges	Thetford Mines
04 Trois-Rivières	Trois-Rivières		
01 Bois-Franc			Drummondville Victoriaville
03 Mauricie		Trois-Rivières	Shawinigan La Tuque
05 Cantons-de-l'Est	Sherbrooke		Lac Mégantic

<u>Régions et sous-régions</u>	<u>Métropoles régionales</u> agglomérations de	<u>Centres</u> <u>sous-régionaux</u> agglomérations de	<u>Centres</u> <u>intermédiaires</u> agglomérations de
06 Montréal	Montréal		
01 Granby		Granby	
02 Saint-Jean		Saint-Jean	
03 Beauharnois		Valleyfield	
04 Saint-Hyacinthe		Saint-Hyacinthe	
06 Montréal- métropolitain		Montréal	
07 Richelieu		Sorel	
08 Joliette		Joliette	
09 Terrebonne		Saint-Jérôme	
07 Outaouais	Hull		
01 Hull		Hull	
03 Labelle		Mont-Laurier	
08 Nord-Ouest	Rouyn-Noranda		
01 Rouyn-Noranda		Rouyn-Noranda	Val-d'Or Ville-Marie
03 Abitibi		Amos	La Sarre
09 Côte-Nord	Québec		
01 Saguenay		Baie-Comeau-Hauterive	
03		Sept-Iles	
10 Nouveau-Québec	Québec		

2. Buts de cette mesure.

Cette mesure, qui est l'une des premières phases d'un programme global de développement régional en voie d'élaboration au Conseil d'Orientation économique, vise à mettre un terme à l'anarchie et au manque d'uniformité des systèmes de régions utilisés jusqu'ici par les divers ministères et autres organismes du Gouvernement du Québec. On a pu en effet dénombrer quelque quarante différents systèmes de régions administratives.

Ce découpage du Québec en régions administratives uniformes permettra également au Gouvernement a) d'établir des relations plus étroites avec la population par une décentralisation de ses services administratifs, b) d'éviter l'éparpillement d'efforts par la désignation de métropoles, de centres sous-régionaux et intermédiaires et par la centralisation au niveau régional et sous-régional de services déjà dispensés sur le territoire de la Province.

La délimitation de régions identiques pour tous les ministères et organismes relevant du Gouvernement, et, la désignation de métropoles, de centres sous-régionaux et intermédiaires, sont nécessaires non seulement à la coordination efficace de l'activité des ministères dans les régions, mais aussi à l'effort de planification économique entrepris par le Gouvernement, lequel doit porter autant sur les régions que sur l'ensemble du Québec.

L'avenir économique d'une région étant lié étroitement à la présence sur son territoire d'agglomérations pourvues de toute la gamme de services publics et privés requis par la population et l'industrie, le Gouvernement du Québec, par l'adoption de ce nouveau système de régions administratives et la désignation de centres régionaux, désire contribuer activement à la mise en place et au développement de l'armature socio-économique nécessaire.

Enfin, la localisation de l'industrie dépendant non seulement du volume et de la qualité de la main-d'oeuvre et de la population, mais aussi de l'accessibilité aux services tant publics que privés, la régionalisation des structures administratives constitue donc un pré-requis indispensable à un développement industriel régional.

3. Processus d'élaboration du nouveau système.

La définition de ce nouveau système de régions administratives, travail entrepris par le Bureau de recherches économiques du ministère de l'Industrie et du Commerce en collaboration avec le Conseil d'Orientation économique du Québec à la demande du Conseil des Ministres, a constitué une tâche considérable et complexe.

Au lieu de définir un tel système à partir de considérations et de schèmes uniquement théoriques, il a été convenu de procéder par voie de consultations auprès des principales strates de la société

québécoise: la population elle-même, les corps intermédiaires, l'entreprise privée et les organismes gouvernementaux provinciaux. Cette méthode, quoique plus longue, a permis sûrement d'arriver à des résultats plus conformes à la réalité socio-économique du Québec moderne.

4. Systèmes de régions administratives en usage au sein de l'administration provinciale.

Au moment où s'est faite l'enquête, il existait une quarantaine de systèmes différents de régions. Et il faudrait ajouter à ce nombre ceux qui sont utilisés par l'administration fédérale. Pour les fins de l'étude, seuls les dix-sept principaux systèmes de régions administratives ont été retenus et analysés. Voici les principales conclusions tirées de cette analyse.

Le nombre de régions ou districts varie de 4 à 53. Les catégories 7-8 régions (5 cas), 10-11 régions (2 cas), 19-20 régions (4 cas) groupent le plus grand nombre de cas. Onze fois sur dix-sept, l'unité territoriale de base est le district électoral provincial qui est moins stable que le comté municipal ou le comté de recensement. Les principaux critères dont ont tenu compte les ministères sont les suivants: importance de la population, besoins, distances et voies de communications.

D'après les systèmes en usage, les ministères peuvent être

classés selon trois types. 1) Les ministères qui assurent des services gratuits à la population ont généralement un nombre assez élevé de régions aux dimensions restreintes. 2) Dans le cas des ministères techniques ou de ressources, le nombre de régions est moyen (10) et les limites de comtés ont généralement peu d'importance. 3) Enfin, il y a ceux qui utilisent un nombre très limité de régions, soit les ministères qui s'occupent de questions financières, de problèmes auxiliaires.

Une superposition des limites de ces principaux systèmes laisse immédiatement voir que les coïncidences sont rares et que la carte en résultant laisse voir un réel enchevêtrement. Presque chaque ministère a son système; certains en possèdent même plusieurs. Certains résultats de cette superposition laissent cependant voir quelques analogies avec le système des quatorze territoires assignés aux délégués industriels régionaux.

5. La répartition géographique des fonctionnaires provinciaux.

Il ressort, qu'exception faite de Québec, seules onze agglomérations fournissent de l'emploi à plus de trois cents fonctionnaires ce sont dans l'ordre: Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi, Jonquiè-re, Sherbrooke, Hull, St-Hyacinthe, Rimouski, Amos, Rouyn-Noranda, Shawinigan, Gaspé.

Quatorze centres abritent de cent à deux cent quatre-vingt-dix-neuf fonctionnaires. On remarque en particulier les villes de la ceinture de Montréal: Joliette, St-Jérôme, Valleyfield et St-Jean, celles de la chaîne Drummondville, Victoriaville et Thetford Mines et celles de la chaîne Lévis, Montmagny, La Pocatière et Rivière-du-Loup. Trois centres de cette importance sont isolés: New Carlisle en Gaspésie, Roberval au Lac St-Jean et Baie-Comeau - Hauterive sur la Côte-Nord.

Quarante-huit autres centres accueillent de vingt-cinq à quatre-vingt-dix-neuf fonctionnaires. Ce sont en général des villes d'au moins cinq mille habitants et plusieurs d'entre elles sont relativement isolées, de sorte qu'elles doivent jouer un rôle régional, ce qui se traduit par une importance relative du fonctionnarisme local.

Enfin dans quelque deux cent cinquante autres municipalités, sont localisés des effectifs de moins de vingt-cinq fonctionnaires.

Suivant la liste de paie régulière des fonctionnaires du 22 septembre 1965, la province de Québec avait près de 30,000 fonctionnaires à son emploi. Quarante-trois pour-cent, soit environ 13,000 travaillent à Québec, la Capitale provinciale, vingt-quatre pour-cent, soit environ 7,000 se localisent dans et autour de l'agglomération mont-réalaise. Le reste de la Province se partage donc 10,000 fonctionnaires, c'est-à-dire trente-trois pour-cent.

6. Les pôles d'attraction et les zones d'influence.

Sont donnés ici les principaux résultats d'une étude menée par le Bureau de recherches économiques afin de déterminer les pôles d'attraction du Québec ainsi que leur zone d'influence. L'étude constitue un des jalons importants qui a permis de mieux définir les régions économiques et administratives de la Province.

L'organisation urbaine du Québec repose sur une série de centres plus ou moins importants exerçant chacun une influence sur un territoire voisin. Les relations entre un centre et ses environs sont plus ou moins nombreuses suivant le nombre et l'intensité des fonctions exercées par ce centre. Les corrélations entre la hiérarchisation et la zone d'influence sont telles qu'il nous est apparu impensable d'analyser l'une ou l'autre.

La ville est un fait géographique qui exerce souvent plusieurs fonctions. Le degré d'hiérarchisation ne sera donc pas déterminé que d'après la fonction dominante d'un centre. Il en sera de même dans l'établissement des aires d'influence.

Certaines villes sont mieux équipées que d'autres et certaines fonctions sont même exclusives aux plus grands centres. Ces derniers sont généralement l'élément-moteur des relations à l'intérieur d'un vaste territoire et polarisent toute l'activité économique de ce

territoire. Le rayonnement de ce centre provient surtout de son équipement en commerce et en services qui lui permet de desservir la population d'une zone plus ou moins vaste.

La détermination de la hiérarchisation des centres et des zones d'influence nous apparaît comme un jalon indispensable dans la définition et la délimitation des régions économiques et administratives du Québec. Délimiter des régions à partir de la zone d'influence des agglomérations constitue d'ailleurs une méthode de travail employée à plusieurs occasions dans d'autres pays.

I - La méthode

La délimitation des zones d'influence et la détermination du degré d'hiérarchisation des villes peuvent se faire à partir de méthodes uniquement statistiques (Méthode de Christaller, loi de Reilly, potentiel de gravitation, méthode de Lösch, etc ...) mais on a préféré procéder à une vaste enquête auprès de la population afin de cerner de plus près la réalité socio-économique.

A - L'enquête

A l'aide d'un questionnaire expédié aux municipalités de moins de 5,000 habitants du Québec, on a tenté de connaître les relations entre les diverses agglomérations et leur zone d'influence ainsi que le degré de dépendance des unes par rapport aux autres.

Les questionnaires comportaient dix-sept questions que l'on peut regrouper en trois grandes catégories :

- 1) Le travail. Il s'agit ici exclusivement du lieu de travail. (1 question)
- 2) Le commerce de détail. Les questions concernaient l'achat d'aliments, de vêtements, de meubles et appareils électriques, d'automobiles et de matériaux de construction. (5 questions)
- 3) Les services. Ceux-ci se rapportent aux hôpitaux, aux services légaux, à l'enseignement, aux loisirs, aux expositions et aux prêts. (11 questions)

Il va sans dire que cette enquête a été menée selon la méthode de l'échantillonnage. Il fallait alors trouver, dans chaque municipalité, des informateurs assez bien informés pour répondre au nom de l'ensemble de la population de la municipalité. Le choix des informateurs s'est arrêté aux personnes suivantes:

- le secrétaire de la municipalité de village ou de ville;
- le secrétaire de la municipalité de paroisse;
- le gérant de la caisse populaire, ou le gérant de banque;
- le curé de la paroisse religieuse ou, à défaut, le maître de poste.

Au total, environ 3,000 questionnaires furent expédiés et les réponses représentent 93 % du total possible.

Les points ont été attribués de la façon suivante: chaque fois qu'une municipalité était nommée à l'une des dix-sept (17) questions, elle recevait 1 ou 2 points selon qu'elle était nommée en second ou en premier lieu.

Ainsi :

"Question 3 : Parmi les localités voisines, quelles sont les deux plus fréquentées par la population de votre localité pour l'achat de vêtements?"

Réponse : 1ère localité - Québec (2 points)
2ième localité - Montmagny (1 point) "

Ainsi, le total des points reçus par une municipalité représente la somme des mentions (exprimée en points) pour l'ensemble des questionnaires.

Chaque fois que deux ou plusieurs municipalités ne forment qu'une seule agglomération, on a réuni les points reçus par chacune des municipalités de l'agglomération. Ceci s'applique aux zones métropolitaines de Montréal, Québec et Hull, aux grandes agglomérations définies par le Recensement canadien (Sherbrooke, Drummondville, etc) ainsi qu'à quelques autres agglomérations du Québec (St-Georges (Beauce), Rouyn-Noranda, etc).

L'enquête dont il est question ne couvrait pas les territoires suivants:

- 1) Les comtés de Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Nicolet et Yamaska. Ces comtés avaient déjà fait l'objet d'une enquête semblable dont les résultats ont été publiés dans "Le Centre du Québec méridional", (1963).
- 2) Le territoire-pilote du Bas St-Laurent - Gaspésie ne fut pas couvert par l'enquête car le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec y a effectué une étude des zones d'influence. Le BAEQ a mis à notre disposition les résultats de son enquête qui sont intégrés à cette étude-ci.
- 3) Et finalement, aucun questionnaire n'a été envoyé aux municipalités de l'Île de Montréal et de l'Île Jésus à cause du caractère fortement urbanisé de ces îles. En somme, les fonctions des municipalités de la Métropole se recoupent tellement qu'il devient nécessaire de traiter cette agglomération comme un tout homogène.

B - Les critères de hiérarchisation.

La superposition des résultats (nombre de points reçus) des dix-sept questions fait ressortir un certain nombre de centres alors que le pourcentage des points accordés renseigne sur la zone d'influence de chacun. Mais le problème de la hiérarchisation n'est pas par ce fait résolu car les relations changent de contenu suivant les situations géographiques et sociale, la proximité d'une grande ville et le degré d'urbanisation. Il ne fallait donc pas se contenter d'un seul critère mais également tenir compte d'autres critères afin d'obtenir une hiérarchisation plus juste des centres du Québec.

Ceux qui ont été retenus semblent les plus susceptibles de nous renseigner sur le degré d'importance de chaque centre par rapport aux autres et également par rapport à sa zone d'influence. Ce sont :

- 1) le nombre de points reçus lors de l'enquête;
- 2) la population de l'agglomération;
- 3) la population desservie (population de l'agglomération plus la population de la zone d'influence);
- 4) la valeur des ventes du commerce de détail.

II - Les résultats

A - Les zones d'influence⁽¹⁾

Les résultats mécanographiés de l'enquête ont permis principalement de connaître : 1^o le nombre de points accordés par chaque municipalité^() pour chacune des dix-sept questions et de là 2^o le nombre total de points et le pourcentage de points accordés par telle municipalité à telle agglomération.

Par exemple:

Roxton Falls accorde 50 % de ses points à Granby

19.4 % de ses points à Acton Vale

18.4 % de ses points à St-Hyacinthe

le reste 11.9 % à d'autres villes et municipalités.

Cette répartition du pourcentage renseigne donc, avec précision, sur l'interdépendance des centres. Ou encore, ces chiffres peuvent

(1) Voir le tableau I à la page 24.

être considérés comme proportionnels à l'équipement global des localités et présentent ainsi une comparaison, à l'échelle du Québec, de l'équipement fonctionnel global des divers centres urbains.

Pour chaque municipalité couverte par l'enquête, on a pu obtenir une telle répartition des points. La délimitation de la zone d'influence des centres a donc été faite à partir des pourcentages obtenus.

D'une façon générale, on a considéré que lorsqu'une municipalité accordait 50 % ou plus de ses points à une même ville, cette municipalité faisait partie de la zone d'influence immédiate de la ville; c'est la zone d'influence prépondérante.

Une deuxième zone d'influence dite secondaire ou médiane a été délimitée en tenant compte des municipalités accordant entre 30 et 50 % de leurs points à une ville. Dans cette zone, l'influence du centre, tout en étant parfois prépondérante, est partagée avec celle d'une ou plusieurs autres villes. L'influence exercée sur cette zone est en partie due à l'équipement commercial, mais surtout à l'équipement en services du centre.

Dans le cas des villes les plus importantes, on a dû délimiter une troisième zone qu'on pourrait qualifier d'éloignée. Celle-ci est formée des municipalités n'accordant que de 10 à 30 % de leur point

à une ville. La délimitation de cette troisième zone, il va sans dire, peut se prolonger à de grandes distances de la ville en question et, en général, son contour sera moins rigoureux. La population de cette zone entretient des relations moins fréquentes et de caractère spécial avec le centre, comme par exemple l'enseignement supérieur, les hôpitaux spécialisés, etc. Il faut ici comprendre qu'il s'agit de "relations régionales".

B - La hiérarchisation des centres

a - Classement en catégories

Une fois qu'une liste de villes a été obtenue à partir des résultats de l'enquête, il reste à classer ces villes selon leur importance relative. Il ne saurait être question d'un classement par ordre décroissant basé uniquement sur le nombre de points reçus mais plutôt d'établir des catégories pouvant correspondre à des degrés de fonctions régionales. Le classement en catégories s'est fait à partir des quatre critères déjà mentionnés. Les données une fois compilées servirent à construire des graphiques de dispersion. L'analyse de ces graphiques permet de déceler les principaux seuils et de là la formation de catégories :

1) Nombre de points reçus

<u>Applicabilité</u>	<u>Classe</u>
1	2,601 et plus
2	2,101 à 2,600
3	1,201 à 2,100
4	801 à 1,200
5	501 à 800
6	301 à 500
7	100 à 300

2) Population du centre

<u>Applicabilité</u>	<u>Classe</u>
1	39,501 et plus
2	25,001 à 39,500
3	18,001 à 25,000
4	12,501 à 18,000
5	5,001 à 12,500
6	2,501 à 5,000
7	500 à 2,500

3) Population desservie

<u>Applicabilité</u>	<u>Classe</u>
1	: 100,001 et plus
2	: 75,001 à 100,000
3	: 55,001 à 75,000
4	: 35,001 à 55,000
5	: 15,001 à 35,000
6	: 2,001 à 15,000
7	: 0 à 2,000

4) Valeur des ventes du commerce de détail du centre

<u>Applicabilité</u>	<u>Classe</u>
1	: \$ 82,500,001 et plus
2	: \$ 30,000,001 à \$ 82,500,000
3	: \$ 20,000,001 à \$ 30,000,000
4	: \$ 10,000,001 à \$ 20,000,000
5	: \$ 5,500,001 à \$ 10,000,000
6	: \$ 3,000,001 à \$ 5,500,000
7	: \$ 250,001 à \$ 3,000,000

b) Etablissement des niveaux

Chaque pôle fut ensuite classé à l'intérieur de ces catégories et c'est ainsi, d'après l'applicabilité générale, que quatre niveaux de centres furent déterminés, chacun, nous le signalons à nouveau, correspondant à un type de fonctions régionales.

1er niveau : Applicabilité de 4

2ième niveau : Applicabilité variant de 7 à 14

3ième niveau : Applicabilité variant de 17 à 22

4ième niveau : Applicabilité variant de 23 à 25
inclusivement.

Le tableau (précédent) présente les agglomérations classées selon les quatre niveaux ainsi que l'applicabilité des critères et les données qui ont servi à cette fin.

c) Description sommaire des 4 niveaux

1 - Le centre principal.

Il s'agit essentiellement des six plus grandes villes du Québec, dont l'applicabilité des quatre critères employés est la plus élevée. Le nombre de points reçus lors de l'enquête varie de 2,600 à Chicoutimi à plus de 11,500 à Québec. Le chiffre de population de ces agglomérations est supérieur à 70,000 alors que la population de la zone

d'influence (10 % et plus) dépasse 200,000 (Hull n'a que 167,983 mais se situe dans la zone d'Ottawa que nous n'étudions pas ici). Le quatrième critère, celui ayant trait à la valeur des ventes du commerce de détail, est plus élevé dans ces villes que dans les autres de niveaux inférieurs, celle-ci y est en effet supérieure à \$80,000,000. On est donc en présence de villes où l'on peut trouver une grande variété de commerces pouvant satisfaire non seulement les besoins habituels de la population mais aussi les besoins moins courants. L'équipement en services est complet et généralement très spécialisé.

Ces centres interceptent souvent des relations régionales et s'étendent sur plusieurs zones d'influence de centres plus petits. L'absence ou la présence dans le voisinage d'un autre centre principal ou d'un centre secondaire peut favoriser ou atténuer le développement des fonctions régionales des centres principaux.

Prise dans sa plus grande extension, la zone d'influence des centres principaux correspond aux limites de la région économique où le centre principal joue le rôle de centre régional

2 - Le centre secondaire.

L'influence du centre secondaire s'étend à une population moins nombreuse et à un territoire plus restreint que le centre principal.

La population de l'agglomération y est en effet le quart de celle des centres principaux (10,000 à 75,000 habitants) et la population desservie se situe entre 50,000 et 100,000 , soit au moins la moitié de celle desservie par les centres principaux.

L'influence plus restreinte du centre secondaire peut provenir de sa situation dans une région où le développement économique n'a pas atteint une pleine maturité ou de la présence, à faible distance, d'un centre principal.

Moins bien équipé que le précédent, le centre secondaire n'a pas une influence aussi marquée sur l'activité économique de sa zone. Ceci est facilement vérifiable par le nombre de points reçus lors de l'enquête (une moyenne de 2,000) et par la valeur de ventes du commerce de détail (environ \$30,000,000.). Ces chiffres, comme le montre le tableau no 1, sont nettement inférieurs à leurs correspondants appliqués au centre principal. En général, la zone de ce centre constitue une sous-région par rapport à la zone du centre principal où le centre secondaire intercepte les relations urbaines fréquentes et joue par conséquent le rôle de relais entre le centre principal et les centres tertiaires.

3 - Le centre tertiaire.

Compte tenu de l'équipement réduit du centre tertiaire, la dépendance vis-à-vis ce centre sera peu prononcée et son rôle régional réduit.

Le nombre de points reçus lors de l'enquête est ici réduit à environ 600 à 1,000 - quelquefois moins. La population de l'agglomération dépasse rarement 10,000 habitants et la population desservie se situe, aux environs de 20,000.

Le rayonnement régional, quoique faible, provient surtout des relations commerciales, ayant trait aux produits de consommation courante. La valeur des ventes du commerce de détail n'y dépasse donc que rarement \$15,000,000. On y trouve aussi, à une échelle réduite, un équipement de services comme l'hôpital, des bureaux d'avocats, des institutions d'enseignement.

4 - Le centre quaternaire.

Il s'agit essentiellement de petits centres, abritant au plus 5,000 habitants et desservant les villages environnants - population desservie ne dépassant que très rarement 10,000 habitants - . Il s'agit en général d'un premier choix de magasins ou de services (notaires, écoles), que l'on ne trouve pas dans les villages. La valeur des ventes du commerce de détail est pas conséquent très réduite (\$2,000,000. à \$5,000,000.) et la zone d'influence parfois même presque inexistante. Le nombre de points reçus lors de l'enquête se résume donc à quelques centaines.

Tableau I

ZONES D'INFLUENCE

Applicabilité des critères par agglomérations

Centres principaux

Agglomérations	Points reçus		Population de l'agglomération, 1961		Population de la zone d'influence 10 % et plus, 1961		Valeur des ventes Commerce de détail 1961		Total
	nombre	caté- gorie	nombre	caté- gorie	nombre	caté- gorie	Valeur \$'000	caté- gorie	caté- gorie
Hull	2,981	1	96,851	1	166,248	1	60,674 ⁽¹⁾	1	4 ⁽¹⁾
Montréal	8,006	1	2,109,509	1	2,544,842	1	2,028,557	1	4
Sherbrooke	5,328	1	70,253	1	229,815	1	81,890	1	4
Trois-Rivières	Enquête	Mauricie	83,659	1	191,863	1	80,447	1	3 ⁽²⁾
Québec	11,513	1	357,568	1	664,199	1	346,440	1	4
Chicoutimi	2,601	2	105,009	1	208,024	1	92,498	1	5

Incomplet à cause des raisons suivantes:

(1) La valeur du commerce de détail n'est pas disponible pour l'ensemble de l'agglomération;

(2) La méthode de compilation des résultats des enquêtes tenues en Mauricie, dans la région du Bas-St-Laurent — Gaspésie et dans le reste du Québec est différente.

Tableau I
ZONES D'INFLUENCE

Applicabilité des critères par agglomérations

Centres secondaires

Agglomérations	Points reçus		Population de l'agglomération, 1961		Population de la zone d'influence 30 % et plus, 1961		Valeur des ventes Commerce de détail 1961		Total
	nombre	catégorie	nombre	catégorie	nombre	catégorie	Valeur \$'000	catégorie	catégorie
St-Hyacinthe	3,350	1	30,404	2	80,170	2	37,446	2	7
Shawinigan	Enquête	Mauricie	63,518	1	94,194	2	42,490	2	5 (2)
Joliette	Enquête	Mauricie	18,452	3	98,453	2	25,614 ⁽¹⁾	3	8 (1 et 2)
Rimouski	Enquête	B.A.E.Q.	22,443	3	83,210	2	22,355 ⁽¹⁾	3	8 (1 et 2)
St-Jérôme	2,440	2	27,551	2	57,400	3	24,791	3	10
St-Jean	2,077	3	34,576	2	65,333	3	34,227	2	10
Drummondville	1,689	3	39,307	2	70,064	3	36,412	2	10
Valleyfield	1,846	3	29,849	2	66,735	3	27,595	3	11
Thetford Mines	2,284	2	25,798	2	58,635	3	24,359	3	10
Granby	1,738	3	31,463	2	63,544	3	28,904	3	11
Victoriaville	2,526	2	21,697	3	51,297	4	23,044	3	12
Rouyn-Noranda	1,920	3	30,193	2	47,244	4	29,817	3	12
Sorel	966	4	28,906	2	51,746	4	23,355	3	13
Alma	1,492	3	20,124	3	48,280	4	18,940 ⁽¹⁾	3	13 ⁽¹⁾
Rivière-du-Loup	Enquête	B.A.E.Q.	10,835	5	47,267	4	12,550	4	13 ⁽²⁾
St-Georges	2,385	2	8,837	5	61,972	3	10,994	4	14

Incomplet à cause des raisons suivantes:

- (1) La valeur du commerce de détail n'est pas disponible pour l'ensemble de l'agglomération;
 (2) La méthode de compilation des résultats des enquêtes tenues en Mauricie, dans la région du Bas-St-Laurent - Gaspésie et dans le reste du Québec est différente.

Tableau I

ZONES D'INFLUENCE

Applicabilité des critères par agglomérations

Centres tertiaires

Agglomérations	Points reçus		Population de l'agglomération, 1961		Population de la zone d'influence 50 % et plus, 1961		Valeur des ventes Commerce de détail 1961		Total
	nombre	catégorie	nombre	catégorie	nombre	catégorie	Valeur \$'000	catégorie	catégorie
Baie-Comeau	1,200	4	13,936	4	23,677	5	15,505	4	17
Sept-Iles	557	5	14,196	4	23,561	5	21,916	3	17
Matane	Enquête	B.A.E.Q.	9,190	5	29,300	5	13,735	4	14 ⁽²⁾
Montmagny	1,753	3	6,850	5	27,125	5	7,828	5	18
Mont-Laurier	1,849	3	5,859	5	20,867	5	8,399	5	18
Amos	2,050	3	6,080	5	24,563	5	8,087	5	18
Val-d'Or	761	5	14,327	4	26,174	5	16,482	4	18
Lachute	1,080	4	10,517	5	22,508	5	14,516	4	18
La Sarre	1,401	3	5,483	5	21,688	5	8,075	5	18
Magog	676	5	14,233	4	18,556	5	14,051	4	18
Dolbeau	1,052	4	9,513	5	27,165	5	10,725	4	18
Bagotville	336	6	14,695	4	19,408	5	10,296	4	19
Beloeil	321	6	13,896	4	16,278	5	11,491 ⁽¹⁾	4	19 ⁽¹⁾
Roberval	889	4	7,739	5	26,192	5	6,219	5	19
Cowansville	666	5	8,008	5	11,699	6	10,413 ⁽¹⁾	4	20 ⁽¹⁾
Mont-Joli	Enquête	B.A.E.Q.	6,178	5	16,536	5	7,465	5	15 ⁽²⁾
Asbestos	641	5	11,083	5	19,925	5	9,339	5	20

Tableau I
ZONES D'INFLUENCE

Applicabilité des critères par agglomérations

Centres tertiaires (suite)

Agglomérations	Points reçus		Population de l'agglomération, 1961		Population de la zone d'influence 50 % et plus, 1961		Valeur des ventes Commerce de détail 1961		Total
	nombre	catégorie	nombre	catégorie	nombre	catégorie	Valeur \$'000	catégorie	catégorie
Maniwaki	915	4	6,349	5	14,755	6	7,213	5	20
Lac-Mégantic	1,073	4	7,015	5	14,273	6	6,306	5	20
Plessisville	907	4	6,570	5	13,713	6	5,546	5	20
La Tuque	Enquête	Mauricie	13,023	4	15,514	5	10,407	4	13 ⁽²⁾
Buckingham	681	5	9,929	5	13,161	6	8,102 ⁽¹⁾	5	21 ⁽¹⁾
Ste-Agathe	697	5	7,139	5	13,966	6	7,140 ⁽¹⁾	5	21 ⁽¹⁾
Coaticook	683	5	6,906	5	11,089	6	8,529	5	21
Louiseville	Enquête	Mauricie	4,138	6	17,933	5	3,903	6	17 ⁽²⁾
La Malbaie	1,067	4	3,913	6	16,450	5	4,556	6	21
Amqui	Enquête	B.A.E.Q.	3,659	6	16,478	5	3,198	6	17 ⁽²⁾
Ste-Anne-des-Monts	Enquête	B.A.E.Q.	5,210	5	10,148	6	-	-	11 ^(1 et 2)
Gaspé	Enquête	B.A.E.Q.	2,603	6	21,208	5	5,779	5	16 ⁽²⁾
Chandler	Enquête	B.A.E.Q.	3,406	6	18,254	5	5,150	6	17 ⁽²⁾
Ville-Marie	1,157	4	2,655	6	12,809	6	2,474 ⁽¹⁾	6	22 ⁽¹⁾
Beauharnois	240	7	12,587	4	12,587	6	7,935	5	22

-: Non disponible

Incomplet à cause des raisons suivantes:

(1) La valeur du commerce de détail n'est pas disponible pour l'ensemble de l'agglomération;

(2) La méthode de compilation des résultats des enquêtes tenues en Mauricie, dans la région du Bas-St-Laurent - Gaspésie et dans le reste du Québec est différente.

Tableau I
ZONES D'INFLUENCE

Applicabilité des critères par agglomérations

Centres quaternaires

Agglomérations	Points reçus		Population de l'agglomération, 1961		Population de la zone d'influence 50 % et plus, 1961		Valeur des ventes Commerce de détail 1961		Total
	nombre	caté- gorie	nombre	caté- gorie	nombre	caté- gorie	Valeur \$'000	caté- gorie	caté- gorie
Nicolet	Enquête	Mauricie	4,441	6	9,559	6	2,831	7	19 ⁽²⁾
St-Félicien	194	7	5,133	5	11,164	6	6,903	5	23
Waterloo	538	5	4,453	6	5,414	6	5,452	6	23
La Pocatière	864	4	3,086	6	9,228	6	1,331 ⁽¹⁾	7	23 ⁽¹⁾
Ste-Marie-de-Beauce	664	5	3,662	6	7,959	6	3,490	6	23
Trois-Pistoles	Enquête	B.A.E.Q.	4,349	6	8,052	5	4,418	6	17 ⁽²⁾
Beauceville	568	5	3,565	6	4,904	6	3,465	6	23
St-Jovite	706	5	2,692	6	5,533	6	3,812 ⁽¹⁾	6	23 ⁽¹⁾
Windsor	225	7	7,342	5	9,689	6	4,296 ⁽¹⁾	6	24 ⁽¹⁾
Richmond	375	6	4,495	6	7,336	6	3,883 ⁽¹⁾	6	24 ⁽¹⁾
St-Raymond	363	6	3,931	6	8,691	6	4,593	6	24 ⁽²⁾
Berthierville	Enquête	Mauricie	3,708	6	7,707	6	3,715	6	18
Farnham	177	7	6,354	5	6,540	6	4,879	6	24
St-Casimir	376	6	4,548	6	6,111	6	3,248 ⁽¹⁾	6	24 ⁽¹⁾
St-Gabriel-de-Brandon	Enquête	Mauricie	3,425	6	8,819	6	3,477	6	18 ⁽²⁾

Tableau I
ZONES D'INFLUENCE

Applicabilité des critères par agglomérations

Centres quaternaires (suite)

Agglomérations	Points reçus		Population de l'agglomération, 1961		Population de la zone d'influence 50 % et plus, 1961		Valeur des ventes Commerce de détail 1961		Total
	nombre	catégorie	nombre	catégorie	nombre	catégorie	Valeur \$'000	catégorie	catégorie
Huntingdon	308	6	3,134	6	7,375	6	4,193	6	24
Causapscal	Enquête	B.A.E.Q.	3,463	6	6,382	6	3,143	6	18 (2)
Bedford	544	5	2,855	6	6,059	6	2,955	7	24
L'Assomption	201	7	4,448	6	4,448	6	7,256	5	24
Donnacoona	311	6	4,812	6	4,812	6	2,806	7	25
Baie-St-Paul	401	6	4,674	6	8,831	6	2,204	7	25
East Angus	166	7	4,756	6	4,756	6	3,053	6	25
Ste-Anne-de-Beaupré	211	7	4,465	6	4,465	6	3,551 ⁽¹⁾	6	25 ⁽¹⁾
St-Joseph-de-Beauce	329	6	4,559	6	4,559	6	2,009 ⁽¹⁾	7	25 ⁽¹⁾
Shawville	518	5	1,534	7	4,691	6	2,988	7	25
Acton Vale	291	7	3,957	6	3,957	6	3,537	6	25
Disraëli	439	6	3,079	6	4,150	6	2,166	7	25
Pierreville	Enquête	Mauricie	2,752	6	7,809	6	1,525 ⁽¹⁾	7	19 ^(1 et 2)
Cabano	Enquête	B.A.E.Q.	2,695	6	7,635	6	1,979	7	19 ⁽²⁾
Rigaud	335	6	1,990	7	2,463	6	3,450	6	25
L'Isletville	323	6	3,297	6	3,297	6	846 ⁽¹⁾	7	25 ⁽¹⁾
St-Jean-Port-Joli	310	6	3,155	6	4,103	6	-	-	18 ⁽¹⁾
St-Pamphile	163	7	3,514	6	3,514	6	-	-	19 ⁽¹⁾

-: Non disponible

(1) et (2) voir page précédente.

C - Présentation de quelques résultats

a - Les six centres principaux et leur zone d'influence

Six villes et agglomérations possèdent les caractéristiques qui font d'elles de véritables centres régionaux. Ce sont: Hull, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec et Chicoutimi.

Il appert que l'on peut classer ces villes sur le même pied, même si la population des villes et de leur zone varie grandement. En effet, les fonctions régionales étudiées par l'enquête ne sont pas uniquement celles d'une grande métropole comme Montréal. L'équipement en commerces et en services capable d'assumer le rôle régional étudié par l'enquête peut se retrouver également dans des villes de taille plus petite. C'est pourquoi il ne faut pas être surpris de voir ici Montréal placé au même niveau que Sherbrooke ou Chicoutimi.

La zone d'influence de ces six agglomérations a été faite à partir de l'extension maximum des relations régionales, i.e. celles où le pôle recueille jusqu'à 10 % des points.

b - Les centres secondaires

Les centres ou pôles d'attraction secondaires peuvent se rencontrer aussi bien à l'intérieur de la zone d'attraction des pôles principaux qu'en dehors de l'aire d'attraction de ces pôles.

Voici d'abord la liste des centres secondaires situés à l'intérieur de la zone d'un pôle principal.

Montréal	=	St-Jérôme St-Hyacinthe St-Jean - Iberville Valleyfield
Québec	=	St-Georges
Chicoutimi	=	Alma

Les autres pôles secondaires peuvent être classés de la façon suivante:

- 1) Centres secondaires se rattachant à Montréal sans être situés à l'intérieur des limites de la zone d'attraction de Montréal.

Joliette

Granby

Sorel

- 2) Les pôles secondaires de la rive sud. Ils se sont développés entre, d'une part, la zone d'influence de Sherbrooke et, d'autre part, celle de Montréal, Trois-Rivières et Québec.

Drummondville

Thetford Mines

Victoriaville

- 3) Les pôles secondaires éloignés du territoire couvert par la zone d'influence des 6 centres principaux

Rouyn-Noranda

Rivière-du-Loup

Rimouski

c - Les centres tertiaires

Baie-Comeau - Hauterive	Asbestos
Sept-Iles	Maniwaki
Matane	Lac-Mégantic
Montmagny	Plessisville
Mont-Laurier	La Tuque
Amos	Buckingham
Val d'Or	Ste-Agathe
Lachute	Coaticook
La Sarre	Louiseville
Magog	La Malbaie
Dolbeau	Amqui
Bagotville - Port-Alfred	Ste-Anne-des-Monts
Beloeil	Gaspé
Roberval	Chandler
Cowansville	Ville-Marie - Lorrainville
Mont-Joli	Beauharnois

d - Les centres quaternaires

Nicolet	Bedford
St-Félicien	L'Assomption
Waterloo	Donnacona
La Pocatière	Baie-St-Paul
Ste-Marie-de-Beauce	East Angus
Trois-Pistoles	Ste-Anne-de-Beaupré
Beauceville	St-Joseph-de-Beauce
St-Jovite	Shawville
Windsor	Acton Vale
Richmond	Disraëli
St-Raymond	Pierreville
Berthierville	Cabano
Farnham	Rigaud
St-Casimir	L'Isletville
St-Gabriel-de-Brandon	St-Jean-Port-Joli
Huntingdon	St-Pamphile
Causapscal	

Conclusion

Le problème primordial de l'organisation urbaine régionale, et nous ne sommes pas les premiers à le dire, peut se résumer par la question suivante: Quelles sont les agglomérations qui peuvent être retenues comme centre? Pour connaître la réponse, il ne faut ni se baser sur la population des localités, ni même sur l'importance du secteur tertiaire car aucun critère individuellement étudié ne peut nous renseigner d'une façon certaine. Il faut plutôt se servir de plusieurs critères.

C'est ce qu'a tenté de réaliser le Bureau de recherches économiques par cette étude dont la base demeure une enquête effectuée, à l'aide de questionnaires, dans les municipalités de moins de 5,000 habitants. En recherchant l'existence d'une hiérarchie dynamique par la délimitation des zones d'influence, on était à mi-chemin de la découverte de l'organisation hiérarchique des régions du Québec. A l'aide des résultats de l'enquête (nombre de points reçus), du chiffre de population de l'agglomération, de la population desservie (population de l'agglomération plus la population de la zone) et de la valeur des ventes du commerce de détail des agglomérations, on a pu établir quatre niveaux de centres dont les zones parfois se superposent: par exemple, les zones des relations urbaines fréquentes sont souvent recoupées par les zones des relations régionales, et également, deux zones de centres

appartenant au même niveau peuvent se recouper.

En résumé, les deux notions de la hiérarchisation des centres et des zones d'influence sont intimement liées et leur analyse conjointe ne pouvait qu'apporter de bons résultats. La classification suggérée est d'une grande utilité pour l'aménagement régional, pour la délimitation des limites régionales et pour la détermination des pôles.

7. Les territoires de vente d'entreprises privées.

Dans le processus de délimitation de régions, l'étude des territoires de vente d'entreprises privées peut apporter des éléments intéressants. En effet des entreprises, qui mettent sur le marché des produits de consommation générale et dont l'activité s'étend à toute la Province, doivent se conformer à des normes de rentabilité qui tiennent compte de la répartition de la densité, du revenu et des goûts de la population, du réseau des transports, etc ... Quatorze compagnies-type furent consultées; onze se prêtèrent à l'enquête.

Selon les compagnies, le nombre de territoires varie de 6 à 51; le tiers a cependant de 10 à 14 districts qui présentent des similitudes avec les dix régions économiques définies en 1954 par le ministère fédéral de la Production de la défense. Il est à noter que les territoires de vente comprenant les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-

Témiscamingue chevauchent souvent sur le Québec et l'Ontario, et, que le service des ventes aux Iles-de-la-Madeleine est assuré à partir des Maritimes.

Les villes mentionnées le plus souvent comme chefs-lieux de districts sont Montréal, Québec, Hull, Trois-Rivières; St-Jérôme, Rouyn-Noranda, Victoriaville et Rimouski ont aussi recueilli plusieurs mentions. De nombreux autres centres ont récolté de moins nombreuses mentions. La tendance des compagnies à centraliser leurs bureaux de ventes à Montréal a été également notée. Ce système entraînerait des frais moins élevés et son application serait facilitée par l'amélioration des moyens de transport.

Enfin le critère "Transports et Communications" semble prépondérant. Le critère "Dimensions et densité du marché" est second en importance suivi de près par un critère apparenté "Potentiel du marché et volume d'affaires anticipé".

8. Le découpage régional des corps intermédiaires.

Une enquête semblable à celle menée auprès d'entreprises privées l'a été auprès de dix corps intermédiaires qui représentent des besoins et intérêts très diversifiés en matière de régionalisation.

Selon les corps intermédiaires, le nombre de régions varie de

5 à 32. Cinq cas ont cependant entre dix et dix-sept régions, ce qui est confirmé par la superposition des renseignements transmis par les dix organismes. En effet, de cette synthèse, quatorze districts se dégagent assez nettement, et, l'ensemble présente des similitudes à la fois avec le système des dix régions économiques défini en 1954 par le ministère fédéral de la Production de la défense et avec le système des quatorze territoires assignés aux délégués industriels régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Les centres mentionnés fréquemment sont ceux de Québec, Montréal, Sherbrooke et Rimouski. Les agglomérations de Chicoutimi, Hull, Trois-Rivières, St-Jérôme, Baie-Comeau - Hauterive et St-Jean viennent ensuite. Et vingt-deux autres centres sont mentionnés moins de trois fois.

Les principaux critères à la base de ces découpages régionaux des corps intermédiaires sont au nombre de quatre. Pour établir des organisations régionales, un nombre suffisant d'unités et de membres est requis. Ce nombre de membres et d'unités varie évidemment selon les organismes. Il est tenu également compte de l'homogénéité des populations et de leurs problèmes, et, de l'attraction des pôles naturels que constituent certains centres. Enfin, les distances et les facilités de communication ont joué un rôle dans le découpage utilisé par les corps intermédiaires.

9. Consultations interministérielles.

Des consultations fort élaborées auprès des ministères et autres organismes relevant du Gouvernement du Québec suivirent ces études de base. Les réactions de la presse et du public à la suite de conférences prononcées sur le sujet par des membres du Gouvernement furent aussi analysées. Le tout fut couronné par des propositions qui furent soumises successivement aux représentants désignés des ministères, aux membres du Comité des politiques de développement régional du Conseil d'Orientation économique lui-même et du Comité ministériel de la planification, avant d'être finalement portées à l'attention du Conseil des Ministres.

10. Mise en application du nouveau système de régions administratives.

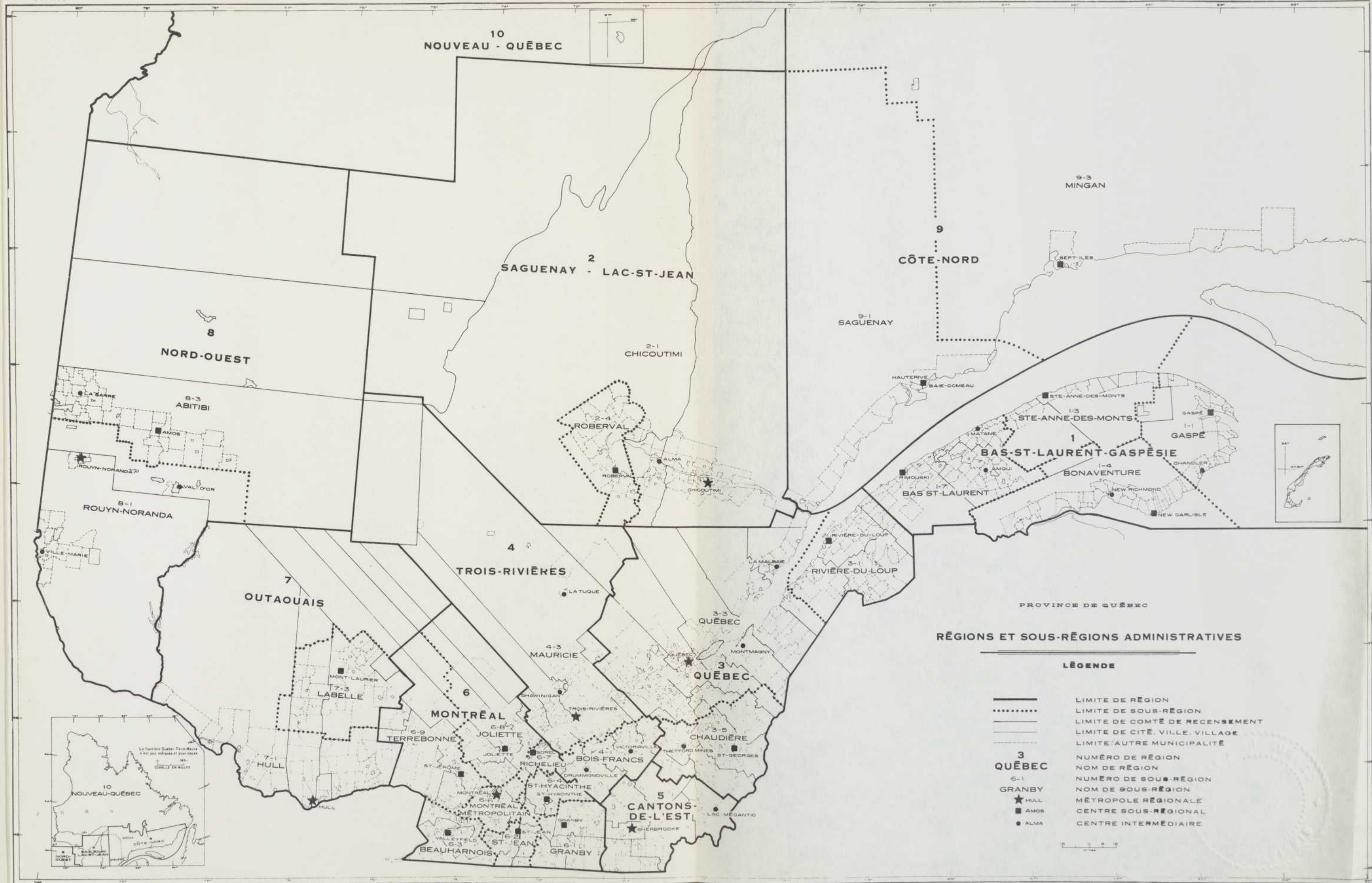
L'adaptation au système des nouvelles régions administratives se fera graduellement au cours des prochaines années, car une transition trop rapide pourrait amener, dans certains cas, de véritables difficultés.

La nouvelle définition territoriale n'est pas immuable et devrait normalement évoluer en tenant compte des enseignements qui se dégageront de son usage.

Enfin, il reste à préciser un certain nombre de points

concernant la nouvelle mesure elle-même. Ainsi en est-il des fonctions précises à attribuer à chacune des agglomérations désignées. L'attribution de l'équipement collectif et des fonctions à chacun de ces centres devrait tenir compte de l'importance et des besoins de la population de chacune des régions et sous-régions, de la rentabilité de chaque investissement public.

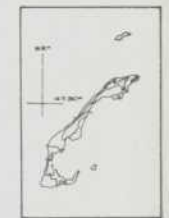
Ce nouveau découpage régional ne fait pas l'unanimité totale, mais il représente un réel progrès, lequel sera d'autant plus perceptible si tous collaborent à son application.

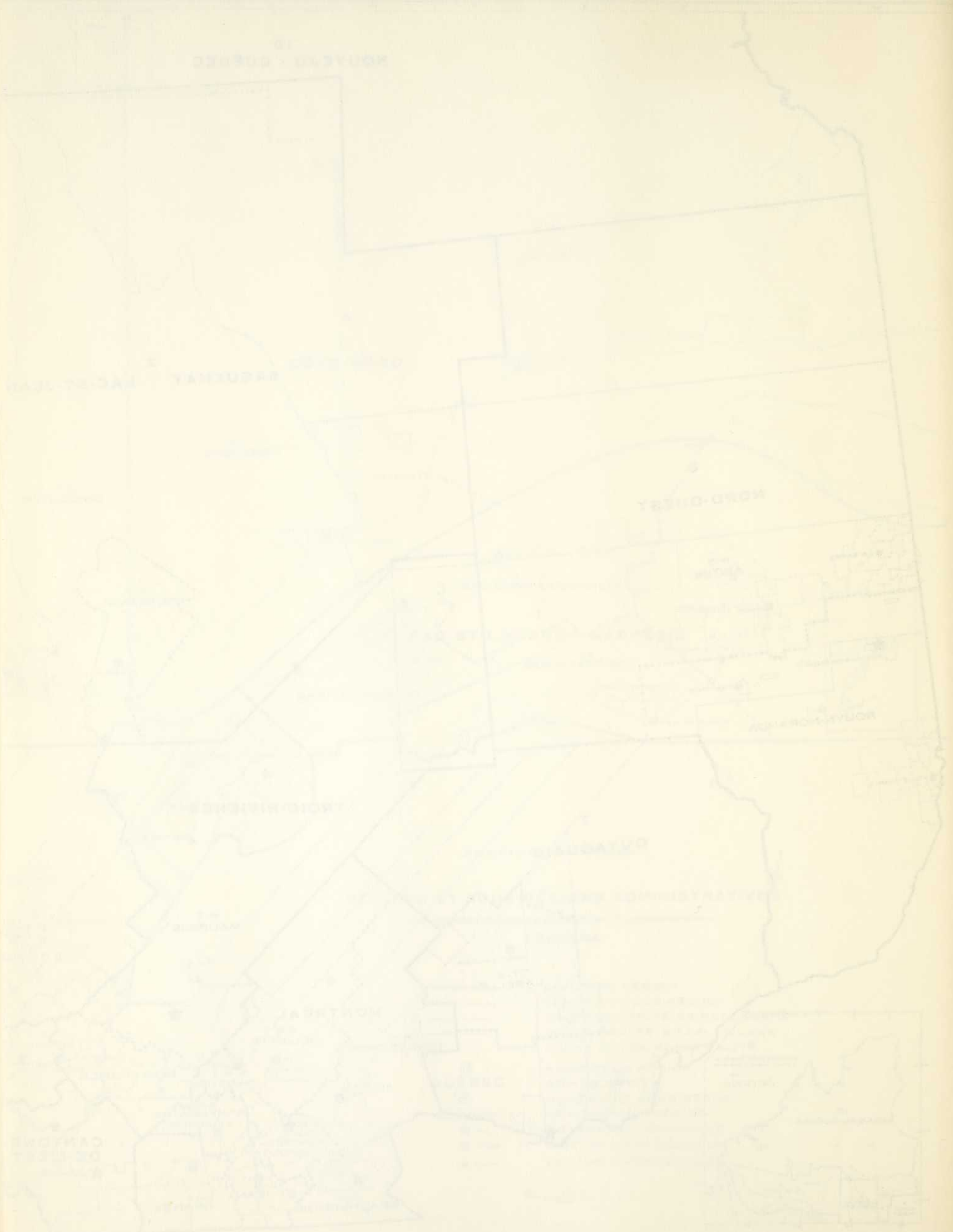


RÉGIONS ET SOUS-RÉGIONS ADMINISTRATIVES

LÉGENDE

- LIMITE DE RÉGION
 - LIMITE DE SOUS-RÉGION
 - LIMITE DE COMTE DE RECENSEMENT
 - LIMITE DE CITÉ, VILLE, VILLAGE
 - LIMITE AUTRE MUNICIPALITÉ
- 3
QUÉBEC
- 6-1 GRANBY
 - ★ HULL
 - AMOS
 - ALMA
- NUMÉRO DE RÉGION
NOM DE RÉGION
NUMÉRO DE SOUS-RÉGION
NOM DE SOUS-RÉGION
MÉTROPOLE RÉGIONALE
CENTRE SOUS-RÉGIONAL
CENTRE INTERMÉDIAIRE





ROUVEAU-DU-ROSC

GRAND-DE-ROSC
SACRÉ-COEUR

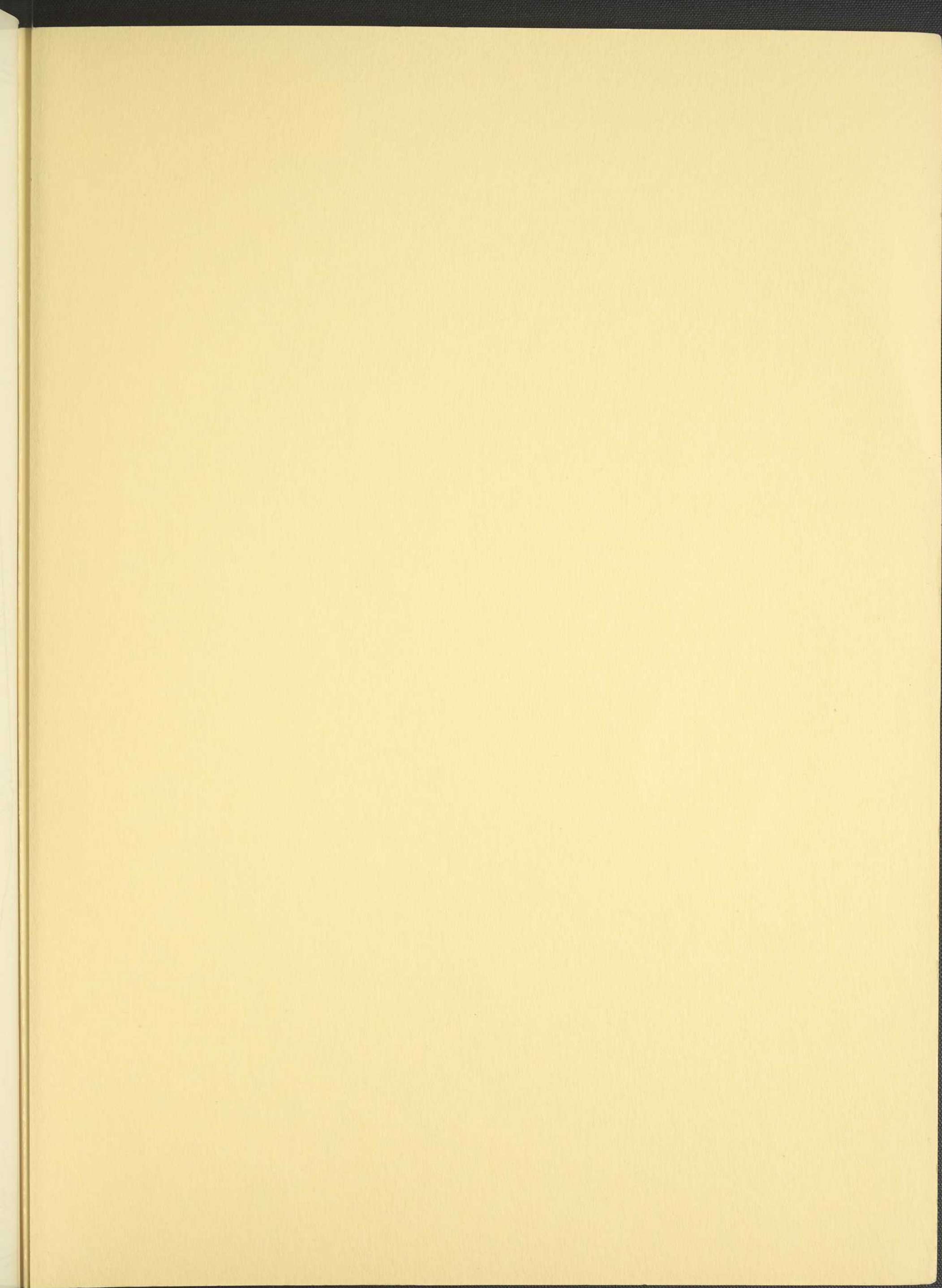
NORD-OUEST

NORTH-WEST

MONTREAL

DE-FRANCE

NORTH-EAST



BNQ



000 446 748